



montpellier.fr

---

## Demande de Légalisation de signature

---

La légalisation d'une signature permet de faire authentifier sa propre signature sur un document. Cette démarche est soumise à certaines conditions. Le demandeur doit se rendre en personne à la Mairie de son domicile afin de signer devant le Maire ou l'agent délégué. Cette formalité n'a pas pour effet d'authentifier le texte en marge duquel la signature est apposée.

Pièces à fournir : Une pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins d'un an, le document sur lequel la signature sera légalisée.

**Important : La signature sur un document en langue étrangère non traduit en français ne peut pas être légalisée.**

**Cette démarche ne peut être délivrée que pour les Montpelliérains.**